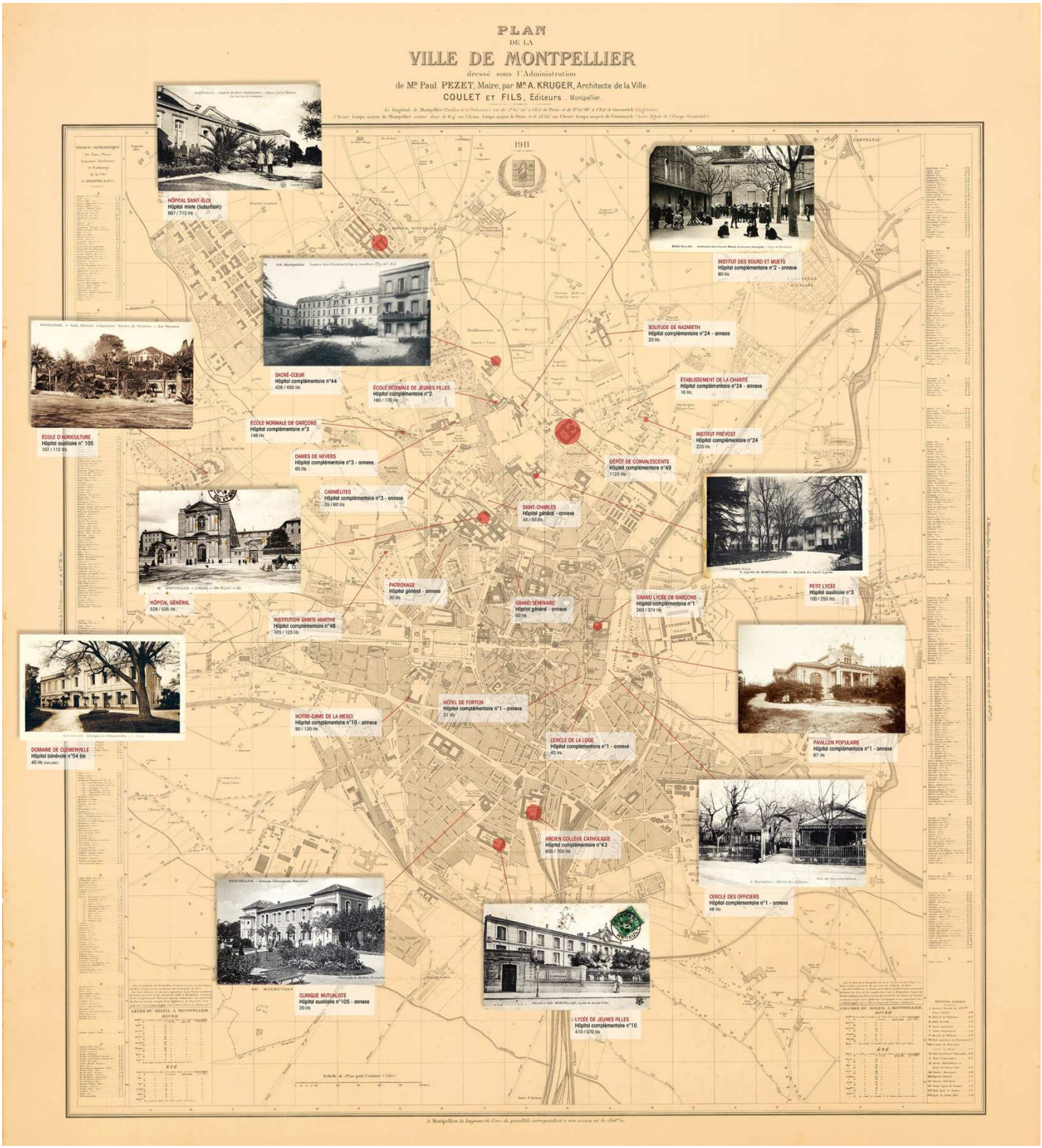
PLAN
DE LA
VILLE DE MONTPELLIER
dressé sous l'Administration
de Mr Paul PEZET, Maire, par Mr A. KRUGER, Architecte de la Ville.
COULET ET FILS, Editeurs. Montpellier.
1911
HÔPITAL SAINT-ÉLOI
Hôpital mixte (suburbain)
687 / 713 lits
INSTITUT DES SOURD ET MUETS
Hôpital complémentaire n°2 - annexe
60 lits
SOLITUDE DE NAZARETH
Hôpital complémentaire n°24 - annexe
20 lits
SACRÉ-CŒUR
Hôpital complémentaire n°44
428 / 450 lits
ÉCOLE NORMALE DE JEUNES FILLES
Hôpital complémentaire n°2
160 / 170 lits
ÉTABLISSEMENT DE LA CHARITÉ
Hôpital complémentaire n°24 - annexe
10 lits
ÉCOLE D'AGRICULTURE
Hôpital auxiliaire n° 105
107 / 112 lits
ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS
Hôpital complémentaire n°3
148 lits
INSTITUT PRÉVOST
Hôpital complémentaire n°24
220 lits
DAMES DE NEVERS
Hôpital complémentaire n°3 - annexe
60 lits
DÉPÔT DE CONVALESCENTS
Hôpital complémentaire n°49
1125 lits
CARMÉLITES
Hôpital complémentaire n°3 - annexe
35 / 60 lits
SAINT-CHARLES
Hôpital général - annexe
45 / 53 lits
HÔPITAL GÉNÉRAL
528 / 535 lits
PATRONAGE
Hôpital général - annexe
30 lits
GRAND SÉMINAIRE
Hôpital général - annexe
92 lits
GRAND LYCÉE DE GARÇONS
Hôpital complémentaire n°1
260 / 374 lits
PETIT LYCÉE
Hôpital auxiliaire n°3
100 / 250 lits
INSTITUTION SAINTE-MARTHE
Hôpital complémentaire n°48
105 / 123 lits
DOMAINE DE CLÉMENVILLE
Hôpital bénévole n°54 bis
40 lits (hors plan)
HÔTEL DE FORTON
Hôpital complémentaire n°1 - annexe
51 lits
NOTRE-DAME DE LA MERCI
Hôpital complémentaire n°10 - annexe
90 / 120 lits
CERCLE DE LA LOGE
Hôpital complémentaire n°1 - annexe
40 lits
PAVILLON POPULAIRE
Hôpital complémentaire n°1 - annexe
67 lits
ANCIEN COLLÉGE CATHOLIQUE
Hôpital complémentaire n°43
600 / 700 lits
CERCLE DES OFFICIERS
Hôpital complémentaire n°1 - annexe
46 lits
CLINIQUE MUTUALISTE
Hôpital auxiliaire n°105 - annexe
20 lits
LYCÉE DE JEUNES FILLES
Hôpital complémentaire n°10
410 / 570 lits

Licence d'utilisation

En téléchargeant ce document, vous vous engagez à prendre connaissance de ce règlement.

Le service des archives de l'Université de Montpellier vous autorise à réutiliser librement les images provenant de leurs fonds, sous certaines conditions :

- Ne pas faire un usage commercial des documents (l'accès doit être totalement libre et ce à tout public, sans condition d'abonnement, d'achat, de cotisation etc,...)
- Citer la source de l'image lors de chaque utilisation, quel que soit le support, sous la forme ci-dessous :
  Titre, date du document (si mentionné), Université de Montpellier, Service des archives, cote du document.
- Ne pas modifier les documents sans un accord écrit ou oral.
- Ne pas dénaturer le sens du document.

Si vous souhaitez utiliser des images à des fins commerciales, merci de contacter le Service des Archives Historiques, Scientifiques et Administratives de l'Université de Montpellier en précisant l'objet de votre demande ainsi que les références précises des documents et le mode de diffusion prévu.

Service des Archives
dcsph-archives@umontpellier.fr

Pour l'utilisation des reproductions d'objets issus des collections du **Conservatoire d'anatomie** et pour la diffusion des images issues des **collections particulières**, veillez à respecter les mêmes précautions que celles citées ci-dessus.

Les sources devront être citées comme suit :

- Pour le conservatoire d'anatomie

Auteur, type d'objet, titre, date de réalisation (si mentionnés), technique, Université de Montpellier, Conservatoire d'anatomie.

- Pour les collections particulières

Titre, date du document (si mentionné), collection particulière, propriétaire.

Pour plus d'informations sur les objets du Conservatoire, veuillez contacter la Direction de la Culture Scientifique et du Patrimoine Historique de l'Université de Montpellier (dcsph-secretariat@umontpellier.fr).

Pour exploiter un document provenant de la **Bibliothèque Universitaire de Médecine**, nous vous invitons à prendre contact directement avec la bibliothèque (bumedecine-cv@umontpellier.fr) afin de connaitre leurs conditions de réutilisation.